

**COMMUNIQUÉ DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA
COMMUNICATION AUDIOVISUELLE RELATIF À L'ÉMISSION
« ALLO CAVIAR » DU 25 JUILLET 2022**

Suite à la diffusion de l'émission "**ALLO CAVIAR**" du lundi 25 juillet 2022, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) a reçu les responsables de la chaîne **LIFE TV** pour une séance d'audition le mercredi 27 juillet 2022.

La HACA a notifié à l'éditeur de la chaîne les manquements relevés et lui a rappelé ses obligations contenues dans la Convention et le Cahier des charges, notamment celle portant interdiction « *au titulaire de l'autorisation de programmer des émissions qui portent atteinte aux valeurs fondamentales de la République et de la famille, aux bonnes mœurs, ...* ».

La HACA a cependant noté avec intérêt les correctifs apportés par **LIFE TV** à la réalisation et à la conduite de l'émission dont il s'agit car, hormis la première émission objet de signalements, celles qui ont suivi n'ont, jusqu'ici, pas appelé d'observations particulières.

En considération de l'impact reconnu des programmes audiovisuels sur le jeune public, la HACA demande fermement à **LIFE TV** davantage de professionnalisme et de responsabilité dans la programmation de ses émissions, surtout aux heures de grande écoute.

De façon générale, la HACA insiste sur la nécessité, pour les éditeurs de chaînes de télévision, de faire assurer une formation de base à leurs animateurs sur les règles professionnelles inhérentes à la conduite des émissions.

Fait à Abidjan, le 28 juillet 2022

Pour la HACA
Président

